

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Mise en place d'une
convention relative aux
conditions d'accès du
local de vidéoprotection
par les forces de l'ordre**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026

- N°9 -

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCÈS DE LA VIDÉOPROTECTION AUX FORCES DE L'ORDRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.223-1 et suivants ;
- Vu les autorisations préfectorales de vidéoprotection délivrées les 10/04/2012, 14/04/2020 et 30/11/2022 ;
- **Considérant** qu'afin d'assurer des missions de prévention, de constatation des infractions et de maintien de l'ordre public, il convient de permettre aux Forces de l'ordre d'avoir accès au local de vidéoprotection en dehors des horaires de service de la Police Municipale de THIERS ;
- **Considérant** que pour permettre cet accès, il convient d'établir une convention ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Claire JOYEUX):

- **Approuve** le modèle de convention tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER